

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Janvier 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/01/04

Date de la convocation	13/01 / 2020
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 22	Pour : 20
Absents : 0	Contre : 06
Représentés : 05	Abstention : 01

L'an deux mille dix vingt et le vingt trois janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUSSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme BORGnat Géraldine à Mme GAVINET Isabelle
- Mme GASPARD Chantal à Mme BOUSSON Mylène
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Demande de subvention solidarité nationale

Monsieur le Maire rappelle que les intempéries survenues sur la commune de Paulhan le 23 octobre dernier et pour lesquelles la commune a été classée en état de catastrophe naturelle ont causé d'importants dégâts et notamment sur la voirie communale.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200123-2020-01-04-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020

Il présente au Conseil Municipal un devis de reconstruction à l'identique d'une partie de la chaussée de la rue de la Rouquette haute, sur 72 ml et 680 m² de surface environ, pour un coût de travaux estimé à 23 582.00€ hors taxes.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter de l'Etat, la dotation de solidarité nationale en faveur de l'équipement des collectivités touchées par des événements climatiques.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son président et après avoir délibéré, par 20 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention :

- Adopte le programme de travaux voirie rue de la Rouquette haute et son plan de financement pour un coût hors taxes de 23 582.00€.
- Sollicite de l'Etat l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

*Le Maire,
Claude VALERO*



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200123-2020-01-04-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020